

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 13 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^o, place de la Bourse, 8.

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

ARRÊTÉ.

Le préfet de Maine-et-Loire, commandeur de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur;
Vu l'article 23 du décret du 17 avril 1852;
Vu les instructions ministérielles y relatives,

ARRÊTE :

Article premier. — Les annonces judiciaires prescrites, en vertu ou par application de l'article 696 du Code de procédure civile, devront être insérées en 1865 ;

Pour l'arrondissement d'Angers : Dans le *Journal de Maine-et-Loire* ou dans le *Progrès de l'Ouest*, au choix des parties ;

Pour l'arrondissement de Baugé : Dans le *Journal de Baugé* ;

Pour l'arrondissement de Cholet : Dans l'*Intérêt public de l'arrondissement de Cholet* ;

Pour l'arrondissement de Saumur : Dans l'*Echo saumurois* ou dans le *Courrier de Saumur*, au choix des parties ;

Pour l'arrondissement de Segré : Dans le *Mercurie segréen*.

Le journal qui aura reçu l'annonce intégrale sera tenu d'en faire reproduire, à ses frais, un extrait, savoir :

Pour l'arrondissement d'Angers, dans celui des deux journaux sus-désignés du même arrondissement, qui n'aura pas reçu l'annonce ;

Pour les quatre autres arrondissements, dans le *Journal de Maine-et-Loire* ou dans le *Progrès de l'Ouest*.

Les extraits formeront, par leur étendue, le quart des annonces à reproduire.

Le tarif du prix d'impression est fixé à vingt

centimes par ligne de trente-quatre lettres, caractère gaillarde, l'n pris pour type de justification, et à vingt-cinq centimes par ligne de quarante-cinq lettres et au-dessus, dont sept centimes par ligne de trente-quatre lettres et huit centimes par ligne de quarante-cinq lettres, pour le journal reproducteur.

Art. 2. — Les publications exigées par les articles 42, 46, 442 et suivants du Code de commerce, relatifs aux actes de société ou aux faillites, seront obligatoires dans les journaux dont la désignation suit :

Pour l'arrondissement d'Angers : Le *Journal de Maine-et-Loire* ou le *Progrès de l'Ouest* ;

Pour l'arrondissement de Baugé : Le *Journal de Baugé* ;

Pour l'arrondissement de Cholet : L'*Intérêt public de l'arrondissement de Cholet* ;

Pour l'arrondissement de Saumur : L'*Echo saumurois* ou le *Courrier de Saumur* ;

Pour l'arrondissement de Segré : Le *Mercurie segréen*.

Le tarif du prix d'impression est fixé à 45 centimes par ligne de trente-quatre lettres, caractère et justification indiqués en l'article précédent.

Toutefois, et par exception, le tarif des insertions relatives aux jugements de faillites et aux convocations et délibérations de créanciers, est fixé à deux francs par chaque insertion faite suivant la formule usitée.

Art. 3. — Toutes autres annonces et publications légales pourront être faites facultativement dans l'un ou plusieurs des sept journaux désignés aux deux articles précédents, à la condition aussi d'insérer dans le même journal ou les mêmes journaux, toutes les an-

nonces relatives à la même affaire.

Le tarif du prix d'impression est fixé comme par l'article 2, à quinze centimes par ligne de trente-quatre lettres et au-dessus, toujours même caractère et même justification.

Art. 4. — Le coût d'un exemplaire légalisé est réglé, non compris le droit d'enregistrement, à quarante centimes.

Néanmoins, ce prix sera réduit à trente-cinq centimes, en ce qui concerne les publications relatives aux faillites, dont quinze centimes pour le coût de l'exemplaire, et vingt centimes pour vacation à la légalisation seulement.

Art. 5. — Devront être insérées gratuitement dans les journaux sus-désignés, les annonces et publications qui seraient nécessaires pour la validité et la publicité des contrats et procédures dans les affaires suivies par application de la loi des 29 novembre, 7 décembre 1850 et 22 janvier 1851, sur l'assistance judiciaire.

Art. 6. — Les journaux indiqués en l'article 2, continueront d'insérer quotidiennement et gratuitement, comme par le passé, un avis ainsi conçu :

« La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année mil huit cent soixante-cinq, savoir :

» Pour l'arrondissement d'Angers, dans le *Journal de Maine-et-Loire* ou dans le *Progrès de l'Ouest*.

» Pour l'arrondissement de Baugé, dans le *Journal de Baugé*.

» Pour l'arrondissement de Cholet, dans l'*Intérêt Public de l'arrondissement de Cholet*.

» Pour l'arrondissement de Saumur, dans

FAMILIARITÉ.

14

LA DYNASTIE DES FOUCHARD.

(Suite.)

M. Dusseaux avait compté qu'il trouverait aisément vingt mille francs sur sa signature; mais il comptait sans les bruits répandus, quelques jours auparavant, par le père Fouchard. Armand trouva porte close partout. Mesurant d'un coup-d'œil quel coup terrible ce serait pour son père, s'il revenait à Chemelles sans avoir rien fait, le malheureux jeune homme redoubla d'efforts; mais vainement, hélas! en fait de crédit, la première demande seule a des chances, plus on insiste, plus les bourses se ferment. En désespoir de cause, Armand courut chez les marchands de bois et offrit de céder à bas prix tout ce qui se trouvait présentement de merrain et de bois de charpente dans le magasin Dusseaux père et fils à Chemelles. Mais les gens, voulant profiter de sa détresse, ne répondaient que par des propositions dérisoires. Enfin il s'en rencontra deux qui consentirent à prendre l'affaire en gros, à trente pour cent au-dessous du cours, mais à la condition de payer

immédiatement. Ce marché conclu, Armand revint à Chemelles avec les marchands, et se rendit au magasin situé à l'entrée du village. On compta les piles de merrain et les poutres; tout compte fait, il s'en trouvait pour douze mille francs qui furent payés contre facture.

Cette somme jointe à trois mille francs en caisse, restait cinq mille francs de déficit.

Les marchands partis, Armand s'assit sur une pièce de bois, et se prit la tête entre les mains. Une idée l'obsédait : Mlle Chevert pouvait le plus aisément du monde sauver ses malheureux parents : le voudrait-elle?... comment s'y prendre pour faire pénétrer une bonne pensée dans son esprit faux et fantasque? La vieille dame n'était nullement avare, il fallait seulement lui présenter les choses d'une certaine façon galante, sans rien brusquer : le temps permettait-il de semblables ménagements? Marie, Marie seule eût peut-être été capable d'obtenir un succès immédiat. Armand le savait, mais l'amour a ses délicatesses; désintéressé, il veut le paraître, tout souci d'argent lui est odieux. Armand éprouvait la plus extrême répugnance à solliciter une faveur de ce genre. Cependant, au souvenir de son père que le désespoir pouvait tuer, prenant une résolu-

tion généreuse, il se leva et vint frapper à la porte de Mlle Chevert. Neuf heures venaient de sonner; on était précisément au jeudi, jour de réception, les fenêtres du salon entr'ouvertes laissaient passer quelques sons plus ou moins harmonieux, la guitare résonnait; dans un quart d'heure viendrait le thé, Marie serait obligée de monter au salon : pas une minute à perdre. Il frappa une seconde fois : Victoire vint ouvrir.

— Victoire, dit Armand d'une voix contenue, pourrais-je voir Mlle Marie?

— Oui, mais c'est tout juste à l'heure qu'il est. Faut point faire comme ça, monsieur Armand : quand vendanges sont commencées, qui vient le dernier, court le risque de ne pu ren trouver. Allons, c'est égal, je vas vous éclairer.

— Non, non, je ne veux pas monter. Priez seulement Mlle Marie de descendre un instant, si elle n'est pas encore au salon; j'aurais à lui dire une chose très-importante.

— Ben oui, ben oui, mais entrez donc.

— Non, allez, Victoire, bien vite, je vous en prie.

— Quiens! vous allez rester là comme le vieux Terne!

l'Echo saumurois ou dans le *Courrier de Saumur*.

» Pour l'arrondissement de Segré, dans le *Mercurie segréen*.

Fait à Angers, le 20 novembre 1864.

Le préfet, L. BOURLON DE ROUVRE.

Le présent arrêté a été approuvé par décision de S. Exc. le ministre de l'intérieur, en date du 10 décembre 1864.

Chronique Politique.

Des correspondances étrangères annoncent que des négociations se poursuivent auprès des gouvernements d'Autriche et d'Italie, pour décider ces deux puissances à désarmer.

Il est certain que si un pareil résultat pouvait être obtenu, ce serait la consolidation de la paix en Europe.

Mais ces correspondances n'oublient qu'une chose pour donner du poids à cette nouvelle, c'est de faire connaître les puissances qui ont pris l'initiative de ces négociations.

La *Correspondance provinciale* de Berlin, du 21 décembre, dit que le gouvernement prussien, voulant avoir un avis solidement basé sur les principes du droit public, va inviter les syndics de la couronne à rédiger une consultation sur la succession dans les duchés.

Le *Daily News* dit qu'on ne sait rien en Angleterre de la résolution prise, dit-on, par le Foreign-Office de reconnaître les insurgés dominicains comme belligérants, résolution qui, communiquée à Madrid, aurait provoqué

Mlle Chevert parlait quelquefois du dieu Terme; à son tour, pensant être à bonne école, Victoire puisait aussi ses comparaisons dans la mythologie.

Afin de ne pas prolonger une contestation inutile, Armand entra dans le vestibule, et se mit à arpenter le terrain pendant que Victoire allait chercher sa jeune maîtresse.

— Marie arriva au bout d'une minute.

— Mon Dieu! comme vous vous êtes fait attendre! dit-elle d'un petit ton de reproche. Est-ce que votre père est plus souffrant?

— Oui, Marie, il souffre beaucoup.

— Comment! on nous a dit un rhumatisme; craignez-vous donc autre chose?

— Ah! un rhumatisme!....

— Eh bien, quoi? vous avez l'air.... parlez, Armand, je partagerai toutes vos inquiétudes.

— Chère Marie!.... Oui, je parlerai, je ne vous cacherais rien : mon père souffre, mais moralement surtout; il souffre parce que son honneur commercial est compromis, parce qu'il se voit à la veille de subir une flétrissure aux yeux du monde.

— Une flétrissure?...

— Vous ne comprenez pas : depuis cinq ans mon père travaille à se relever du terrible accident qui

dans cette capitale la dernière crise ministérielle. « Une communication de ce genre, dit le *Daily News*, est d'autant moins probable que nous ne regardons pas les habitants de Santo-Domingo comme des insurgés, mais comme un peuple libre qui repousse une invasion étrangère. »

Un télégramme de Madrid, du 21 décembre, annonce que le maréchal Concha est nommé président du Sénat. Cette nomination est critiquée par les journaux réactionnaires comme par les journaux modérés.

Les nouvelles de Lisbonne arrivées par la voie d'Espagne font connaître que la crise ministérielle en Portugal se bornera très-probablement à la démission du ministre de la marine.

L'interim de ce ministère a été confié au ministre du commerce et des travaux publics.

Une dépêche de Rome, en date du 21 décembre, résume en ces termes l'encyclique qui vient d'être adressée par le saint-père à tous les évêques de la catholicité :

« Le *Journal de Rome* publie l'encyclique du pape, qui indique et condamne les principales erreurs modernes concernant la religion révélée, la philosophie et la société civile, les erreurs contraires aux principes et aux préceptes de l'Église catholique, à la morale, au mariage chrétien, au pouvoir civil des papes.

« Ces erreurs, formulées en quatre-vingts propositions, sont signalées aux évêques pour être combattues et réprouvées.

« Dans l'encyclique, le pape accorde un jubilé pour un mois, à célébrer en 1865, dans des formes prescrites. »

La *Correspondance de Rome* dit : Bien qu'on ne puisse pas douter des horribles projets des sectaires italiens contre le chef de l'Église, il y a lieu de penser que la rumeur publique a exagéré l'importance des arrestations faites récemment.

Deux cents religieux polonais sont attendus à Rome.

Nous apprenons que, d'après la version la plus accréditée à Rome, la convention postale franco-romaine est signée par les deux parties contractantes et qu'il n'est plus question que de l'échange des ratifications.

La *Gazette officielle*, de Turin, annonce que le brigand Vincenzo Graziano, qui a été arrêté à Ceprano, comme accusé de l'assassinat d'un brigadier de la gendarmerie française, vient d'être condamné à mort par un conseil de guerre français.

Le même conseil a aussi condamné à la

peine de mort, par contumace, les chefs de bande Francesco Guerra et Luigi Andreozzi, qui tiennent actuellement la province de Terre de Labour.

Le brigand Donato Esposito, dit Tocco Tocco, de Sora, a été remis, le 13 du courant, par les troupes françaises à la garde nationale italienne, près d'Isoletta.

Un télégramme de Turin mande qu'un décret royal approuve la société anonyme pour la vente des biens domaniaux du royaume.

Les lettres de Naples du 17 annoncent que le grand-duc héritier de Russie doit aller passer un mois dans cette ville avec le prince Humbert. Des appartements sont préparés pour lui au palais royal.

Une tempête affreuse règne depuis cinq jours ; tous les courriers sont en retard.

Les nouvelles de l'intérieur de la Serbie ne sont pas bonnes. Le brigandage continue de s'y exercer avec une déplorable persistance.

Il est dit dans une lettre de Polziarevatz, publiée par le journal serbe le *Svetovid*, que le tribunal criminel de cette ville condamne, par semaine, une cinquantaine d'individus reconnus coupables de cette nature de crime. Il y a plus de mille condamnés dans les prisons de Soptzidéré et de Kiupri, où ils subissent leur peine.

Les lettres de Constantinople du 14 annoncent que le palais de Fuad-Pacha a été détruit par un incendie. Le sultan a aussitôt envoyé à son grand-vizir une large indemnité avec un nouveau mobilier tiré du palais impérial d'Emirghian.

On assure que Fuad sera investi de nouveaux pouvoirs. L'envoyé tunisien Kerredin est venu remercier le sultan de l'envoi de la commission extraordinaire à Tunis. Il a apporté de riches cadeaux au chef de cette commission, Haïdar-Effendi.

On écrit de Toulon, le 20 décembre :

La frégate *Invisible*, partie de Tunis, le 16, est arrivée ici hier soir. L'agitation avait recommencé dans le sud de la Régence. Les Arabes qui s'étaient soumis avaient fait défection et cernaient le camp du général Ruttem. Le prince Ali était parti, le 15, à la tête d'un corps de troupes pour dégager le général Ruttem.

Les dernières nouvelles de New-York sont du 10 décembre :

Les avis de City-Point font considérer comme probable une prochaine reprise des hostilités devant Pétersburg. On croit que le mouvement de deux divisions de l'armée de Grant vers Stoney-Creek-Station est destiné à préparer soit une grande attaque contre Lee,

à Pétersburg, soit une tentative pour prendre position sur le chemin de fer de Southside. Une bataille paraît imminente.

On dit que les confédérés ont réoccupé Atlanta avec des forces considérables.

Des résolutions très-nettes ont été présentées au congrès de Richmond contre le projet d'armer les esclaves ; on y déclare que cette mesure n'est nullement nécessaire.

Londres, 21 décembre, soir. — Le correspondant spécial du *Times* donne les nouvelles suivantes de New-York :

« La situation dans le Tennessee inspire de vives alarmes. Les confédérés commandent complètement la rivière avec leurs batteries, et toutes les tentatives pour les déloger ont été sans résultat. On dit que Hood a commencé à envahir le Kentucky.

« D'autres télégrammes annoncent que les confédérés ont détruit le chemin de fer de Nashville à North-City. On dit que les provisions manquent.

« Douze cents dollars pris sur la *Florida* ont été envoyés au département de la marine.

« M. Seward a chargé M. Adams de déclarer que le gouvernement fédéral ne permettrait pas la distribution aux prisonniers confédérés des 17,000 livres sterling recueillies à Liverpool dans le bazar ouvert à leur profit. M. Seward donne pour prétexte que ces prisonniers n'ont aucun besoin de secours et qu'une offre d'argent, de la part de l'Angleterre, est une insulte pour le Nord. »

Une lettre de Londres fait connaître que l'état des choses dans la Nouvelle-Zélande est loin d'être satisfaisant. Les Maoris opposent une résistance passive, mais opiniâtre, et les colons voudraient la continuation de la guerre, car elle leur offrirait un prétexte pour détruire les indigènes qui occupent une partie du sol et dont la présence les gêne.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

La Banque de France a modifié jeudi ses conditions. L'escompte reste fixé à 4 1/2 pour le papier de commerce, et le taux des avances sur titres est réduit à 5 1/2.

— On assure que M. Conti est nommé chef du cabinet de l'Empereur, et que Sa Majesté aurait désigné M. Pietri, neveu de l'ancien sénateur, pour son secrétaire particulier.

M. Conti, actuellement conseiller d'Etat, est né à Ajaccio le 31 octobre 1812. Après la révolution de Février, il a été tour à tour procureur-général à Bastia et représentant du peuple à la Constituante.

M. Conti a acquis, au conseil d'Etat, une influence considérable due à son caractère, à son talent, et à un dévouement qui avait de-

vancé le triomphe de la cause qu'il a toujours servie.

— La réorganisation des bureaux de la librairie et de la presse au ministère de l'intérieur est à peu près terminée. On assure que c'est M. Giraudeau, en ce moment sous-chef au ministère d'Etat, qui serait définitivement placé à la tête de ce service au ministère de l'intérieur.

— On écrit de Paris, au *Messenger du Midi* :

« La ville de Paris doit, dit-on, faire construire dans quelque temps, pour les aliénés un établissement colossal qui ne coûterait pas moins de 15 millions. On parle de chalets, dans lesquels seraient installés des ateliers ; des maisons de campagne avec jardins, champs, etc. Depuis 1848, le chiffre des individus soignés dans les établissements pour l'aliénation mentale a monté du chiffre de 10,000 à celui de 40,000, et la dépense s'est élevée de 1 million 700,000 à 7 millions.

— Une tentative d'assassinat a été commise dimanche, vers cinq heures et demie du soir, dans l'église de Saint-Séverin, sur la personne de M. l'abbé Hanicle, curé de cette paroisse.

M. le curé, revêtu de ses habits sacerdotaux, sortait de la sacristie pour se rendre à la chapelle des catéchismes, quand un individu, vêtu d'une blouse, s'approcha de lui, pendant qu'il passait derrière le maître-autel, et lui tira deux coups de pistolet presque à bout portant.

Ce respectable ecclésiastique a été atteint, mais, grâce à Dieu, très-légèrement. L'étoffe de drap de la soutane et ses ondulations ont amorti fort heureusement l'effet des projectiles, qui n'ont produit qu'un léger gonflement au côté. On a retrouvé aux pieds de M. l'abbé Hanicle deux chevrotines.

C'est le suisse de Saint-Séverin qui, le premier, a arrêté et terrassé l'auteur de l'attentat : « Ne me faites pas de mal, s'est écrié l'assassin ; je suis une femme. »

Le *Journal des Débats* prétend que M. le curé de Saint-Séverin était, depuis fort longtemps, l'objet des menaces de cette femme. Conduite devant le commissaire de police du quartier, elle n'a manifesté aucun regret ; elle a déclaré qu'elle s'appelait Jeanne Ménétrier, veuve N..., âgée de soixante-et-un ans, originaire du département de Saône-et-Loire, domiciliée avenue Sainte-Mélanie, au village de Malakoff, commune de Vanves. Elle se dit veuve d'un ancien officier d'état-major.

Elle n'a pas cherché à nier le crime qui lui est imputé ; elle a prétendu seulement qu'elle n'avait pas eu l'intention de donner la mort ; que si telle eût été sa volonté, il lui aurait été d'autant plus facile de la réaliser qu'elle se trouvait à une petite distance, pouvait viser juste et décharger les deux coups de son pis-

nous ruina en 1852 ; nous étions à la veille de sortir de tout embarras, lorsque, par une indigne machination, on a réussi à nous placer en face d'un paiement inattendu ; demain, à midi, mon père aura fait faillite, faute de quatre ou cinq mille francs.

— Ah ! mon Dieu ! quatre ou cinq mille francs !... Je n'ai que trois cents francs dans ma bourse.

— Si vous aviez cinq mille francs, Marie, je vous les demanderais, vous me les donneriez, et tout serait dit.

— Oui, sans doute ; mais j'ai une petite ferme à quatre lieues d'ici, elle est bien à moi, je puis en disposer.

— Merci ! Marie, oh ! merci !... ce n'est pas cela qu'il nous faut, mais de l'argent sonnante.

— Alors, je ne pourrai donc pas vous aider ? Il n'y a donc aucun moyen ?

— Mon Dieu ! si votre tante voulait....

— Mais c'est vrai ! ma tante....

Un coup de sonnette l'interrompt.

— Ah ! quel malheur ! reprit-elle, voilà le thé. Comment faire ? faut-il dire tout de suite ?

— Gardez-vous-en bien ; qui avez-vous là-haut ?

— M. Bourdin, je crois.

— Et puis ?

— Le père Fouchard.

— C'est lui ! pas un mot devant lui !

Victoire redescendait en grommelant entre ses dents : « Oui, je vas vous l'apporter, le thé ; mais attendez un peu... sont-ils pressés d'avaler leur eau chaude ! je vas déranger ces pauv'mignons, n'est-ce pas ?... Quand Jean Moreau vient ici, je ne lui coupe pas la parole comme ça ! Quiens ! on aime à entendre causer les braves gens. »

Arrivée au bas de l'escalier, elle avança la tête à l'entrée du vestibule. — Mamzelle Marie, dit-elle, quand vous serez prête à monter, vous m'avertirez, je vas muser un peu en attendant.

— Victoire ! s'écria Marie, puis elle s'arrêta.

— Mamzelle ?

— Non, rien.

Victoire retourna à sa cuisine.

— Vous ne voudriez pas que je lui parlasse ? reprit Marie.

— A qui ? à Victoire ?

— Oui, elle fait ce qu'elle veut de ma tante.

— Hum !... l'affaire est singulièrement délicate.

— Oh ! c'est une bonne fille, elle vous aime bien, allez ! mais non, je m'adresserai d'abord directement à ma tante. Vous pouvez être sûr....

Un nouveau coup de sonnette se fit entendre.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! ma tante va s'impatienter ; ce serait un mauvais commencement ; je vais monter. — Armand, tout ce que la pauvre Marie a est à vous ; tout ce qu'elle pourra faire, elle le fera... mon Dieu ! si j'avais quatre ou cinq mille francs !... Voilà le fauteuil de ma tante qui roule... Adieu ! adieu !

Elle courut à la cuisine avertir Victoire, monta l'escalier quatre à quatre, puis la porte du salon se ferma sur elle.

Armand demeura quelques minutes immobile, dans une sorte de ravissement. Les paroles de la jeune fille avaient été bien simples, mais son ton, son air de visage, sa vivacité, ce quelque chose qui est l'âme en action, lui disait quelle était, quelle serait pour lui en toute fortune celle qu'il aimait.

Les pas mesurés de Victoire portant un plateau, le rappellèrent à lui, il éteignit la lumière, et sortit sans bruit.

XXII.

Dans le court espace qui s'étendait de la porte de Mlle Chevert à celle de la maison Dusseaux, Armand passa rapidement de la joie à la tristesse, de l'espé-

rance à la plus vive inquiétude ; son père attendait de bonnes nouvelles ; il lui apportait l'humiliation et la ruine ! Enfin, quelque pénible que cela pût être, il fallait s'exécuter.

Armand se trompait en un point : M. Dusseaux n'attendait plus de bonnes nouvelles. Suivant son estime, le temps nécessaire pour aller à Blois, y négocier des billets, puis en revenir, était passé depuis deux ou trois heures ; en pareille circonstance, tout retard est de mauvais augure ; Armand ne revenait pas, donc il avait éprouvé des difficultés.

De quelle nature étaient ces difficultés ? seraient-elles insurmontables ? voilà ce que le malheureux négocier se demandait avec une angoisse croissante, lorsque son fils entra dans sa chambre. Il se souleva un peu hors de son lit, appuya ses reins endoloris sur l'oreiller, et se faisant avec la main une sorte d'écran pour ne pas être ébloui par la lumière placée près de son chevet, il jeta un regard interrogateur sur les traits d'Armand et n'y lut que trop vite la confirmation de ses tristes pressentiments.

— Va, mon ami, dit-il ensuite, tu peux parler sans crainte, j'ai tout deviné.

Armand dit brièvement le résultat de son voyage à Blois, et déposa les douze billets de banque sur le

toilet. Elle a ajouté néanmoins qu'elle avait précédemment menacé de mort M. le curé et qu'elle était allée déjà une première fois l'attendre à la porte de son domicile, armée de son pistolet. Elle soutient que la haine qu'elle a conçue contre lui aurait pris naissance dans une discussion d'intérêt et non dans un refus de secours.

Après avoir été interrogée par le commissaire de police, elle a été envoyée au dépôt de la préfecture pour être mise à la disposition de la justice.

Chronique Locale.

Saumur est en ce moment dans une bonne veine musicale : des artistes d'un haut mérite sont dans nos murs et se feront entendre ce soir et demain.

M. et M^{me} Parfait, du théâtre lyrique de Paris, donnent aujourd'hui, à la salle de la Mairie, une soirée musicale dont le détail seul séduira les dilettanti. Rarement, soirée n'a été si heureusement composée (1).

On remarquera que M. Alexandre, comique de Paris, dont le talent est bien connu dans le monde artistique, et plusieurs amateurs de notre ville prêtent leur concours à M. et M^{me} Parfait; aussi croyons-nous pouvoir assurer un succès complet à cette soirée. M. et M^{me} Parfait, ainsi que M. Alexandre, arrivent d'Angers et de Nantes, où ils ont été chaleureusement applaudis dans plusieurs concerts qu'ils ont donnés.

Demain dimanche, les Chanteurs Languedociens se feront entendre, ainsi que nous l'avons annoncé, à l'église St-Pierre pendant la grand-messe.

Il est probable que le même jour ils chanteront un salut solennel à l'église de Nantilly, à l'issue des vêpres.

Jeudi soir, entre 7 h. et 1/2 et 8 h., pendant le cours des adultes, un malfaiteur s'est introduit dans l'établissement des Frères de l'École Chrétienne et a soustrait, à leur préjudice, une somme de 1,625 fr.

La manière dont le vol a été fait semble indiquer que l'auteur a une parfaite connaissance des lieux. Il s'est rendu directement à la chambre du Frère Directeur, a forcé la porte au moyen d'une pesée, puis s'est barricadé dans cet appartement. Il a fouillé le secrétaire et enlevé ce qu'il contenait. Il s'est sauvé par la fenêtre donnant sur le jardin et a gagné la rue de l'Échelle en traversant une maisonnette en construction qui donne sur le jardin de l'École.

Ce n'est qu'après les cours du soir que le Frère Directeur s'est aperçu de cette soustraction.

La police, informée aussitôt, fait d'actives recherches, et il faut espérer qu'elle mettra promptement la main sur le voleur.

Des mesures viennent d'être prises de concert par les ministres de l'intérieur et des travaux publics pour imprimer une activité particulière à l'instruction administrative des projets concernant les travaux d'édilité dans les villes et surtout de distribution d'eau. Ces travaux, qui présentent une grande importance au point de vue de l'alimentation et de la salubrité publiques, doivent être approuvés par le ministre de l'intérieur au point de vue de la tutelle communale, et par celui des travaux publics en ce qui concerne les questions d'art. La nécessité de cette double instruction ralentissait souvent la solution de ces affaires, qui cependant ont, la plupart du temps, un véritable caractère d'urgence. Grâce aux mesures qui viennent d'être prises, elles seront désormais expédiées avec toute la célérité que réclament les intérêts des villes et des communes.

AVIS ADMINISTRATIF.

POUR 1865.

1^o Voitures et Chevaux. — 2^o Chiens.

Le Maire de la ville de Saumur, Député au Corps-Législatif, Officier de la Légion-d'Honneur;

A l'honneur de rappeler à ses administrés, que les possesseurs de chevaux et voitures qui n'ont fait aucune déclaration, sont tenus, sous peine d'encourir la double taxe, de venir en faire la déclaration à la Mairie (bureau des Contributions), avant le 15 janvier 1865.

Il en est de même pour ceux qui auraient quelques modifications à apporter dans leur déclaration antérieure.

Le Maire a encore l'honneur de rappeler à ses administrés, que les possesseurs de chiens qui n'ont fait aucune déclaration, sont tenus, sous peine de payer triple taxe, de venir faire la déclaration à la Mairie (même bureau), avant le 1^{er} janvier 1865.

Jusqu'au 15 janvier 1865, les personnes qui n'ont plus de chiens ou qui auront à faire quelques modifications à leur précédente déclaration, seront admises à faire de nouvelles déclarations.

Hôtel de la Mairie de Saumur, le 29 novembre 1864.

Le Maire, LOUVET.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Turin, 10 décembre. — Un décret déclare d'utilité publique l'occupation des couvents, séminaires et autres établissements de Florence, nécessaires à l'administration.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

lit; mais il garda le silence sur sa dernière démarche : si elle demeurerait infructueuse, ce serait une nouvelle déception pour son père.

— Cinq mille francs!... cinq mille francs!... répétait à demi-voix M. Dusseaux, faire faillite faute de cinq mille francs! Il y a quelques années j'aurais eu cent mille francs en un quart-d'heure. Aujourd'hui, après trente ans d'une vie commerciale sans tache, après avoir remboursé tout ce que je devais au moment de la catastrophe de 1852, il faut périr, sombrer dans le port! Allons, que le saint nom de Dieu soit béni!... mais c'est bien dur! — Comment! reprit-il, tous les banquiers refuser à la fois! il y a donc une conjuration là-dessous? je ne les voyais plus guère à la vérité; cependant ils me connaissent encore, j'ai désintéressé ceux qui avaient des créances sur moi, sauf Toulhier et Baillou; se sont-ils donc entendus pour me refuser crédit? C'est inouï, c'est inouï!... Que le saint nom de Dieu soit béni néanmoins!

Il se tut pendant quelques minutes et joignit les mains sur son drap, puis il haussait et baissait la tête d'un mouvement lent et régulier comme pour endormir un mal violent; on n'entendait d'autre bruit dans la chambre que le tic-tac de la montre placée

sur la table, près du lit : les grandes douleurs sont muettes.

— Enfin, reprit-il, tentons un dernier moyen. — Armand, donne-moi du papier et de l'encre, je vais écrire à M. Bourdin. Les notaires ne prêtent pas ordinairement, sur simple billet, cependant pour quelques jours, et cinq mille francs seulement.... il connaît mes affaires.

La lettre écrite, M. Dusseaux la donna à Armand. — Porte-la toi-même, dit-il, si M. Bourdin demande des explications, tu les lui donneras de vive voix.

Armand prit la lettre et partit immédiatement. Lorsqu'il arriva chez M. Bourdin, celui-ci venait de rentrer; il paraissait fort gai, quelque histoire de Mlle Chevert l'amusait encore sans doute : la vieille demoiselle était pour lui un sujet perpétuel de plaisanteries. Il fit passer Armand dans son cabinet, prit un air grave et lut la lettre.

— Mais certainement, dit-il, la lecture achevée, cela ne souffrira aucune difficulté, j'ai cinq mille francs à la disposition de M. Dusseaux; demain, ce soir, tout de suite si vous voulez.

— Oh! très-bien, répondit Armand dont la figure s'illumina; demain matin ce sera assez tôt, M. Fou-

Bibliographie.

Il vient de me tomber sous la main une ravissante publication, joujou autant que livre, récréation autant qu'étude amusante, système nouveau et charmant d'éducation féminine, encyclopédie complète de toutes les connaissances et de tous les travaux enfantins; aussi je crois rendre un service réel aux mères qui désirent faire de leurs filles de vraies femmes, et non des poupées prétentieuses et frivoles, en leur signalant *la Poupée Modèle*.

Je ne voudrais pas que mon appréciation de ce journal — appréciation toute personnelle et toute dans l'intérêt de mes lectrices — fût prise pour une réclame, et, par conséquent, fit confondre mon protégé avec cette multitude de délicieuses productions et de ravissants cadeaux d'étrennes dont les séduisantes promesses envahissent, en ce moment, la quatrième page de tant de journaux! Je parle comme un père de famille, comme un ami des saines idées et de la saine littérature, fût-elle destinée à des enfants du plus bas âge, et je serais heureux de voir se propager ce charmant petit journal, qui n'a qu'un an d'existence, et qui cependant est déjà installé, par droit de conquête, dans les familles les plus aristocratiques comme dans les plus humbles de notre France, personne n'hésitant à donner 8 modestes francs pour le perfectionnement moral et l'amusement quotidien de son enfant.

Selon moi, *la Poupée Modèle* est appelée à un immense succès, car elle est non-seulement une digue intelligente opposée aux désastreuses tendances de l'éducation moderne, mais encore un guide attrayant qui donne à la petite fille le goût du travail en lui en aplanissant les difficultés premières; le goût de l'ordre en lui en appliquant les heureux résultats; le goût de la famille en lui en faisant apprécier tous les petits bonheurs! Or, une femme qui aime le travail, l'ordre, la famille, n'est-ce pas l'idéal que nous poursuivons tous?

Si je ne croyais m'adresser à des mères qui envisagent avant tout la partie sérieuse de l'éducation, j'ajouterais que *la Poupée Modèle* apporte chaque mois à ses petites amies des gravures coloriées et découpées, qui, tout en les amusant et en développant leur adresse, peuvent encore servir à leurs mamans de types d'ajustements enfantins; qu'une planche de travaux d'aiguille et de patrons de poupée accompagne chaque numéro; sans compter la musique facile, les tapisseries, les jeux enluminés, les théâtres, les surprises si variées et si nombreuses....

Mais en disant ces choses, n'ai-je pas l'air de faire de la réclame payée à tant la ligne?... Dût-on le croire, cependant, ou me traiter de rabâcheur, je ne terminerai pas sans insister encore sur mon désir de voir se populariser, soit comme étrennes, soit comme système d'éducation, ce charmant recueil qui est à la

chard est couché ou se couche en ce moment-ci probablement.

— Ah! fit le notaire en ouvrant les yeux, c'est pour M. Fouehard ces cinq mille francs?

— Est-ce que mon père ne le dit pas dans sa lettre?

— Non, il parle d'un remboursement sans nommer personne.

— Eh bien, peu importe : je reviendrai demain matin.

— Sans doute.... sans doute.... dit le notaire d'un ton traînard. — Ah! mon Dieu! ajouta-t-il en se frappant le front tout-à-coup, demain, je n'y pensais pas, j'ai une quantité d'actes à faire enregistrer, aurai-je assez d'argent? Diable, diable! je vais vérifier ma caisse, et, d'ici à un quart d'heure je vous rendrai réponse.

— Qu'à cela ne tienne, dit Armand, faites vos vérifications, je vais attendre.

— Non, permettez, ma femme ne peut pas souffrir que je remue des écus le soir quand la porte n'est pas fermée. Veuillez retourner chez vous. Je vous enverrai ma réponse dans très-peu de temps.

Marin DE LIVONNIÈRE.

(La suite au prochain numéro.)

portée de toutes les bourses, convient aux petites filles de toutes les conditions, et qui, donné comme Étrennes, aurait l'avantage de rappeler chaque mois le souvenir du donateur à l'heureuse enfant qui aurait reçu *la Poupée Modèle*.

ÉTAT-CIVIL du 16 au 30 novembre 1864.

NAISSANCES. — 16, Jules-Joseph Che-nouau, rue de la Croix-Verte; — Fernand-Edmond-Raoul Gaborit, rue St-Jean, 6 et 8; — 17, Marie-Antoinette-Caroline-Léonide Tourniol, rue de l'Hôtel-Dieu, 27; — Elisabeth-Marguerite Vergne, rue du Temple; — Alexis-Jean-Baptiste Leger, rue de l'Hôtel-Dieu; — 24, Marie-Hermance-Élisa Le Gallouder, rue St-Nicolas, 30; — 29, Joseph Hobbe, montée du Fort.

MARIAGES. — Léon-François Lacour, marchand, de Vernueil, et Marie Boret, sans profession, de Saumur; — 19, Jean-Baptiste Jeuffroit, tourneur en bois, et Marie-Joséphine-Natalie Mazerolle, couturière, tous deux de Saumur; — 21, Jacques Sixterne, scieur de long, et Marie Hurlé, chapeletière, tous deux de Saumur; — Léon-Louis Darnault, coiffeur, et Henriette-Clotilde Dugrip, sans profession, tous deux de Saumur; — 22, Charles Bidault, jardinier, de Thouars, et Marie-Henriette Sauvêtre, cuisinière, de Saumur; — 26, Joseph-Athanase Thomas, cordonnier, et Florence Poirault, domestique, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 16, Catherine Brugeille, domestique, célibataire, 55 ans, rue de la Mare-Maillet; — 19, Louise-Augustine Berry, routière, célibataire, 43 ans, à la Providence; — Emmanuel Peigné, 19 jours, rue de Fenet, 48; — Eugénie Marcadeux, 3 ans, rue du Chemin-Charnier; — 21, Élisabeth Marchandise, sans profession, épouse Louis Roussier, 32 ans, aux Hurandières; — Émile Bodeau, premier canonnier servant au 5^{me} régiment d'artillerie, célibataire, 25 ans, Hôpital militaire; — Ernestine-Mathilde Lépisier, 1 an, rue du Pressoir-St-Antoine, 15; — 25, Jean-Théodore Peltier, employé des Ponts-et-Chaussées, chevalier de la Légion-d'Honneur, 49 ans, rue de la Visitation, 9; — Pauline Oriot, 4 ans, rue du Pressoir-St-Antoine; — 24, Marie Armenou, sans profession, épouse de François Boutin, 75 ans, rue du Pressoir-St-Antoine; — 26, Zacharie Lefflet, propriétaire, 55 ans, place du Roi-René; — Élisabeth-Marguerite Vergne, 9 jours, rue du Pressoir-St-Antoine, 28; — 27, Eugénie Albert, sans profession, épouse Eugène Lardé, 27 ans, place de l'Hôtel-de-Ville; — 29, Louise Mercier, femme de confiance, veuve de Pierre Latté, 70 ans, rue des Basses-Perrières; — Alexandre-Bernard Vallon, vétérinaire principal à l'École, officier de la Légion-d'Honneur, 45 ans, célibataire, Hôpital militaire.

CARTES DE VISITES.

Prière de s'adresser le plus tôt possible à l'imprimerie PAUL GODET, pour ne pas éprouver de retard.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

ADJUDICATION.

Le 19 janvier 1865, il sera procédé, au ministère de la marine et des colonies, à l'adjudication, en douze lots, de la fourniture de trois cent mille kilogrammes de fil de caret blanc, à livrer dans les ports de Cherbourg, Lorient et Rochefort.

S'adresser, pour renseignements, à la préfecture de Maine-et-Loire.

M^{me} BAUDIN (M^{lle} ALLAIS),
DENTISTE A SAUMUR,

Place de l'Hôtel-de-Ville, 10,

Fait toutes les opérations de la bouche, ainsi que le mécanisme et la pose de mâchoires, dentiers, dents artificielles. (524)

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.
 La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1865, savoir :
 Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Suivant acte sous seings privés, en date de ce jour, enregistré à Saumur, aussi ce jour, aux droits de cinq francs soixante-quinze centimes, la société formée le vingt-un juillet mil huit cent soixante, suivant acte sous seings privés de ce jour, enregistré, entre Monsieur ADOLPHE RIVAUD et Monsieur LÉON DUBAU, tous deux négociants à Saumur, pour la commission et le commerce des denrées du pays et de vins champagnisés, est dissoute à partir d'aujourd'hui, et les deux associés ont été nommés liquidateurs.
 Dressé à Saumur, le quinze décembre mil huit cent soixante-quatre.

Signé :
 LÉON DUBAU et RIVAUD-VOISIN.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Saumur, le quinze décembre mil huit cent soixante-quatre, enregistré,

Il appert :

Que le sieur Jean-Baptiste Brion, propriétaire, domicilié dans la commune de Méron et maintenant placé à Sainte-Gemmes, a été déclaré interdit et qu'il lui sera nommé un tuteur et un subrogé tuteur.
 Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le vingt-trois décembre mil huit cent soixante-quatre. (550)

CHEDEAU.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
 Dans un département joignant
 Maine-et-Loire,

UNE TERRE DE 1.000 HECTARES

En bois, terres labourables, prairies et étangs, avec belle habitation.

Etude de M^e BEDON, notaire aux Rosiers.

A VENDRE
 PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE, En l'étude et par le ministère de M^e BEDON, notaire aux Rosiers,

Le dimanche 8 janvier 1865, à midi, LES

BIENS IMMEUBLES

Dépendant de la succession de M^{lle} Fanny BAILLERGEAU, des Rosiers.

Ces biens sont situés communes de Saint-Mathurin, de la Menitère, des Rosiers et de Saint-Clement.

Voir pour le détail les affiches apposées dans lesdites communes.

Ces biens seront vendus en totalité ou par parties au gré des acquéreurs. L'entrée en jouissance aura lieu le 1^{er} novembre 1865.

Facilités pour les paiements. Toutes les terres sont de première qualité et propres à la culture du chanvre.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e BEDON, notaire, aux Rosiers.

On pourrait traiter à l'amiable avant l'adjudication en cas d'offres suffisantes. (552)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIERE
 APRÈS DÉCÈS.

Le mardi 27 décembre 1864, à midi, et jours suivants s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison où est décédée M^{me} veuve Champeaux, propriétaire, rue de Bordeaux, n^o 22, à la vente aux enchères d'objets mobiliers.
 Il sera vendu :

Plusieurs lits, couettes, matelas, couvertures, rideaux, draps, serviettes, nappes, chemises, glaces, cadres, pendules, armoire, commode, fauteuils, chaises, vin rouge en dames-jeannes, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 100.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

TROIS MAISONS, sises à Saumur, rue Royale, n^{os} 11, 13, 15, 17 et 19, occupées par M^{me} Duchamp, M. Ponneau, M^{me} Pondard, M. Roux et M. Espiau.

S'adresser, à M^e CLOUARD, chargé de faire visiter les immeubles et de traiter. (506)

A VENDRE

PLANTS DE VIGNE ROUGE

Bien enracinés, l'espèce sûre bonne.

S'adresser à M. RATIER-LIGER, propriétaire à Bourgueil. (527)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

MAISON, rue du Temple, 28, avec remise et écurie en dépendant. MAISON et JARDIN, rue de la Levée d'Enceinte.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e LAUMONIER. (461)

TROIS MAISONS

A VENDRE Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

A LOUER

Pour entrer en jouissance immédiate.

Ou pour la St-Jean 1865, Une MAISON, sise à Saumur, rue Saint-Jean, 26, anciennement occupée par M. Gustave Veron.

S'adresser à M. PLÉ, commissaire-priseur, ou à M. ROSSIGNOL, propriétaire à Pocé, près Saumur. (372)

A LOUER

DE SUITE

ou pour la St-Jean prochaine, APPARTEMENTS occupés par M. Rocher-Babin, rue d'Orléans.

S'adresser à M^{me} veuve RENAUULT, chez M. COUTARD, négociant. (555)

A LOUER

pour la St-Jean, Un APPARTEMENT complet, au 1^{er} étage, dans la rue de la Tonnelie, n^o 11.

Deux chambres avec grands placards, cabinet, salle à manger, grande cuisine, grenier et cave. S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (533)

EN DÉPIT DES MÉCHANTS.

Deux chambres garnies à louer Militaires ou civils seront acceptés.

S'adresser rue d'Orléans, à M. ROBIN, perruquier, marchand de parfumerie en gros et en détail.

Dépôt de vinaigre de toilette.

Vente de pommades au prix de facture. (518)

BIDIER - CHAMPNEUF

Reçoit des TRUFFES du Périgord, deux fois par semaine; — il tient CONSERVES de toutes sortes : asperges, champignons, sardines, etc. (536)

AVIS.

Une maison de Commerce demande un apprenti. S'adresser au bureau du journal.

PAR PERMISSION DE M. LE MAIRE.

Salle de la Mairie de Saumur, SAMEDI 24 DÉCEMBRE 1864,

GRAND CONCERT

VOGAL ET INSTRUMENTAL

DONNÉ PAR

M. PARFAIT, ex-baryton du Théâtre-Lyrique de Paris,
 M^{me} PARFAIT, pianiste, élève du Conservatoire,

M. ALEXANDRE, ex-comique de l'Eldorado de Paris,

Avec le concours de plusieurs Amateurs de cette ville.

PREMIÈRE PARTIE.

1. Quatuor d'Haydn, exécuté par MM. les Amateurs.
2. *Le Jour du repos*, ou le Curé d'Avranches, romance chantée par M. PARFAIT.
3. *Pinson et Fauvette*, causerie matinale, exécutée sur le piano par M^{me} PARFAIT.
4. *Les deux Notaires*, chansonnette comique, chantée par M. ALEXANDRE.
5. *Le Masque de Fer*, romance dramatique, chantée par M. PARFAIT.
6. *La Villageoise* (Nathan), fantaisie pour violoncelle, exécutée par M. ***, et accompagnée par M^{me} PARFAIT.
7. *Les Parisiens*, chansonnette comique, chantée par M. ALEXANDRE.
8. *Comme à vingt ans*, mélodie, chantée par M. ***, amateur.

DEUXIÈME PARTIE.

9. Quatuor d'Haydn, exécuté par MM. les Amateurs.
10. *Mad'leine*, chansonnette dramatique, chantée par M. PARFAIT.
11. *Le Parisien de Chaint-Flour*, scène comique, exécutée par M. ALEXANDRE.
12. Variations sur la *Favorite*, exécutées par M^{me} PARFAIT.
13. *La Jalouse d'Orosmane* (opéra de *Zaire*), grand air chanté par M^{me} PARFAIT.
14. *Les Cas de Réforme*, chansonnette comique, chantée par M. ALEXANDRE.
15. Romance, chantée par M. ***, amateur.
16. *L'Anglais mélomane*, scène comique, exécutée par M. ALEXANDRE.

Prix des Places : 2 francs.

On commencera à 8 heures précises.

P.-S. — On peut se procurer des places réservées chez le Concierge de la Mairie.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
 En mairie de Saumur, le

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE D'ANGERS.

REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS.

Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an 5 fr. | Six mois 2 fr. 75 c.
 On reçoit les timbres-poste en paiement.

On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

BOURSE DE PARIS.						
RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 22 DÉCEMBRE.			BOURSE DU 23 DÉCEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	65 25	» 05	» 05	65 20	» 05	» 05
4 1/2 pour cent 1852.	93 80	» 20	» 20	93 80	» 20	» 20
Obligations du Trésor.	440 »	» 5	» 5	441 25	1 25	» 20
Banque de France.	3550 »	» 10	» 10	3530 »	» 10	» 20
Crédit Foncier (estamp.).	1225 »	» 5	» 5	1235 »	10	» 10
Crédit Foncier colonial.	» 500 »	» 5	» 5	600 »	» 5	» 5
Crédit Agricole.	765 »	» 5	» 5	760 »	» 5	» 5
Crédit industriel.	722 50	» 2 50	» 2 50	717 50	» 5	» 5
Crédit Mobilier.	932 50	7 50	» 50	927 50	» 5	» 5
Comptoir d'esc. de Paris.	943 75	5 »	» 5	942 50	» 1 25	» 1 25
Orléans (estampillé).	848 75	» 5	» 5	848 75	» 5	» 5
Orléans, nouveau.	777 50	» 5	» 5	782 50	5 »	» 5
Nord (actions anciennes).	993 75	1 25	» 25	997 50	3 75	» 25
Est.	492 50	» 5	» 5	495 »	2 50	» 5
Paris-Lyon-Méditerranée.	878 75	1 25	» 25	882 50	3 75	» 25
Lyon nouveau.	» 500 »	» 5	» 5	» 500 »	» 5	» 5
Midi.	585 »	2 50	» 50	582 50	» 2 50	» 50
Ouest.	515 »	2 50	» 50	513 75	» 1 25	» 25
C ^e Parisienne du Gaz.	1675 »	» 5	» 5	1680 »	5 »	» 5
Canal de Suez.	415 »	» 2 50	» 50	417 50	2 50	» 50
Transatlantiques.	525 »	» 5	» 5	530 »	» 5	» 5
Emprunt italien 5 0/0.	65 35	» 05	» 05	65 60	» 25	» 25
Autrichiens.	435 »	» 2 50	» 50	436 25	1 25	» 25
Sud-Autrich.-Lombards.	505 »	1 25	» 25	506 25	1 25	» 25
Victor-Emmanuel.	315 »	» 5	» 5	315 »	» 5	» 5
Russes.	» 261 25	» 1 25	» 25	» 261 25	» 1 25	» 25
Romains.	602 50	2 50	» 50	603 75	1 25	» 25
Crédit Mobilier Espagnol.	435 »	» 5	» 5	» 435 »	» 5	» 5
Saragosse.	292 50	2 50	» 50	295 »	2 50	» 50
Séville-Xérès-Séville.	282 50	» 5	» 5	282 50	» 5	» 5
Portugais.	» 310 »	» 5	» 5	» 311 25	» 15	» 15
Nord.	291 25	» 5	» 5	292 50	» 10	» 10
Orléans.	292 50	» 5	» 5	292 50	» 5	» 5
Paris-Lyon-Méditerranée.	290 »	» 5	» 5	290 »	» 5	» 5
Ouest.	292 50	» 5	» 5	293 75	» 10	» 10
Midi.	283 75	» 5	» 5	286 25	» 10	» 10
Est.	» 311 25	» 15	» 15	» 311 25	» 15	» 15

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'Etat, remboursables à 500 fr.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,